

COMMUNE DE BAINVILLE-SUR-MADON Convocation du conseil municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle du conseil le mardi 24 septembre 2024 à 19h00 à la mairie de Bainvillesur-Madon.

Lors du Conseil Municipal du 16 septembre dernier, le quorum n'a pas été atteint pour les points suivants :

- Urbanisme : Charte pour le développement des énergies renouvelables en Moselle et Madon
- L'ensemble des points Finances
- Le point Service jeunesse.

Dans ce cas, l'article L. 2121-17 du CGCT précise que le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibèrera alors valablement sans condition de quorum.

Considérant le courrier de Madame Audrey BARDOT et de Monsieur Pascal SCHNEIDER, conseillers départementaux et compte tenu d'un projet en matière de sécurité routière actuellement à l'étude, il est ajouté un point au chapitre « finances » : demande de subvention – amendes de police. Ce point nécessitera le quorum.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A Bainville-sur-Madon, le 17 septembre 2024 Le maire, Benoit SKLEPEK



Préambule

Arrêt du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 septembre 2024.

Urbanisme

Charte pour le développement des énergies renouvelables en Moselle et Madon

Finances

- Révision des tarifs du service jeunesse
- Mise à jour du dispositif « Tarification sociale des cantines »
- Décision budgétaire modificative n°1 (ressources humaines)
- Remboursement de frais à un agent.

Service jeunesse

Mise à jour du règlement intérieur du service jeunesse (périscolaire)

Finances (nouveau point)

Demande de subvention - amende police

POUVOIR

Je	soussigné	donne	pouvoir	à
2024 de	me représenter à la réunion du conseil municipal convoq à 19h00 prendre part à toutes les délibérations mettre tous votes et signer tous documents	ué pour le	24 septem	bre
Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (trois reports au maximum) auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque				
	Fait à Bainville-Sur-Madon, le _ (Faire précéder de la ment		oour pouvoi	r »)